



Informations de base	
<p><b>2004/0045(COD)</b></p> <p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive</p>	Procédure terminée
<p>Élargissement 2004, environnement: emballages et déchets d'emballages</p> <p>Modification Directive 94/62/EC 1992/0436(COD)</p> <p><b>Subject</b></p> <p>3.70.12 Gestion des déchets, déchets ménagers, emballages, déchets industriels légers</p> <p>8.20.18 Volet environnement de l'élargissement</p>	

Acteurs principaux					
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>	
	<b>ENVI</b>	Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	CORBEY Dorette (PSE)	01/09/2004	
	<b>Commission au fond précédente</b>		<b>Rapporteur(e) précédent(e)</b>	<b>Date de nomination</b>	
	<b>ENVI</b>	Environnement, santé publique, politique des consommateurs			
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>	
	<b>ITRE</b>	Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
	<b>Commission pour avis précédente</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis précédent(e)</b>	<b>Date de nomination</b>	
	<b>ITRE</b>	Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie			
	Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>		<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
		Education, jeunesse, culture et sport		2639	2005-02-21
	Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	

### Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
24/02/2004	Publication de la proposition législative	COM(2004)0127 	Résumé
08/03/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
16/09/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
25/10/2004	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
27/10/2004	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A6-0027/2004	
17/11/2004	Décision du Parlement, 1ère lecture	T6-0055/2004	Résumé
17/11/2004	Résultat du vote au parlement		
21/02/2005	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
09/03/2005	Signature de l'acte final		
09/03/2005	Fin de la procédure au Parlement		
16/03/2005	Publication de l'acte final au Journal officiel		

### Informations techniques


<b>Référence de la procédure</b>	2004/0045(COD)
<b>Type de procédure</b>	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
<b>Sous-type de procédure</b>	Note thématique
<b>Instrument législatif</b>	Directive
<b>Modifications et abrogations</b>	Modification Directive 94/62/EC <a href="#">1992/0436(COD)</a>
<b>Base juridique</b>	Traité CE (après Amsterdam) EC 095-p1
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée
<b>Dossier de la commission</b>	ENVI/6/21186 ENVI/5/20778

### Portail de documentation

#### Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">A6-0027/2004</a>	27/10/2004	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T6-0055/2004</a> JO C 201 18.08.2005, p. 0019-0065 E	17/11/2004	Résumé

## Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2004)0127 	24/02/2004	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2004)3173	15/12/2004	

## Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0846/2004 JO C 241 28.09.2004, p. 0020-0021	02/06/2004	

## Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

## Acte final

Directive 2005/0020  
JO L 070 16.03.2005, p. 0017-0018

[Résumé](#)

# Élargissement 2004, environnement: emballages et déchets d'emballages

2004/0045(COD) - 17/11/2004 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Dorette CORBEY (PSE, NL), le Parlement européen a approuvé la proposition de directive sous réserve d'un amendement. Alors que la proposition actuelle fixe la date du 31 décembre 2012 à laquelle les 10 nouveaux États membres doivent avoir rempli les objectifs en matière de récupération et de recyclage des déchets d'emballage, le Parlement suggère de modifier la proposition de la Commission en maintenant le délai tel qu'il était prévu au considérant 6 de la "directive emballages révisée", c'est-à-dire au plus tard le 31 décembre 2012 pour Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lituanie, la Slovaquie et la Slovénie; le 31 décembre 2013 pour Malte; le 31 décembre 2014 pour la Pologne et le 31 décembre 2015 pour la Lettonie. Le nouveau délai fixé correspond aux demandes formulées par les nouveaux États membres qui étaient mentionnés dans la directive 2004/12/CE.

# Élargissement 2004, environnement: emballages et déchets d'emballages

2004/0045(COD) - 09/03/2005 - Acte final

OBJECTIF : fixer les délais de réalisation, dans les États Membres ayant adhéré à l'Union européenne le 1<sup>er</sup> mai 2004, des nouveaux objectifs prévus par la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

ACTE LÉGISLATIF : Directive 2005/20/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

CONTENU: aux termes de la présente directive, les nouveaux pays adhérents sont autorisés à reporter la réalisation de leurs objectifs de recyclage et de valorisation à une date de leur choix, ne pouvant être postérieure au :

- 31 décembre 2012 pour la République tchèque, l'Estonie, Chypre, la Lituanie, la Hongrie, la Slovénie et la Slovaquie ;
- 31 décembre 2013 pour Malte;

- 31 décembre 2014 pour la Pologne;

- 31 décembre 2015 pour la Lettonie.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 05/04/2005.

TRANSPOSITION: 09/09/2006.

## **Élargissement 2004, environnement: emballages et déchets d'emballages**

2004/0045(COD) - 24/02/2004 - Document de base législatif

OBJECTIF : fixer un délai pour la mise en oeuvre, dans les États adhérents, des nouveaux objectifs prévus par la directive 94/62/CE révisée sur les emballages. ACTE PROPOSÉ : Directive du Parlement européen et du Conseil. CONTENU : à l'issue des consultations demandées par huit des États adhérents sur la proposition de révision de la directive 94/62/CE sur les emballages, la Commission a estimé que les États adhérents devaient bénéficier d'une prolongation du délai de mise en oeuvre des objectifs de la directive révisée sur les emballages, dans la mesure où ils viennent à peine de commencer la mise en place de leurs régimes de recyclage et de valorisation des emballages. Leur imposer de réaliser ces objectifs en même temps que les 12 États membres soumis au délai de mise en oeuvre le plus rapproché entraînerait des frais injustifiés. La présente proposition vise à résoudre ce problème en fixant au 31 décembre 2012 le délai imparti aux États adhérents pour réaliser les objectifs de valorisation et de recyclage prévus par la directive révisée sur les emballages. Cette date doit permettre de concilier les positions des nouveaux pays, de progresser vers une plus grande protection de l'environnement conformément au traité et de tenir compte des intérêts des États membres actuels. Elle doit également couvrir les échéances fixées pour la Grèce, l'Irlande et le Portugal.